

Interpellation Anne Décosterd sur un accompagnement adéquat des détenues qui se présentent devant la commission des Grâces

La commission des grâces dont je fais partie depuis plusieurs années et dont je suis la vice-présidente, préavise, comme vous le savez, sur les demandes de grâces des détenus et des détenues.

La commission a souvent constaté, et les membres de cette commission ne le contesteront pas, que certaines situations que nous devons traiter sont souvent fortement émotionnelles. Les détenus et les détenues qui se présentent devant nous fondent parfois en larmes, ont de la peine à contenir leurs émotions, ce qui est compréhensible.

Les détenus et les détenues sont logiquement accompagnés de gendarmes lorsqu'ils sont reçus par la commission.

Mon expérience de plusieurs années me fait constater qu'il est souvent difficile pour une femme détenue qui craque d'être réconfortée par un homme.

D'où ma demande au Conseil d'Etat : est-il possible que les femmes détenues soient accompagnées par des femmes gendarmes lorsqu'elles viennent témoigner devant la commission des grâces ?

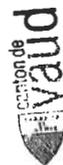
Chacun sait que le pourcentage de femmes gendarmes dans l'effectif global de la gendarmerie reste encore faible et je suis consciente que ma demande peut générer quelques problèmes d'organisation pour la gendarmerie. Je remarque cependant que les séances de commission des grâces sont fixées plusieurs semaines à l'avance et qu'il devrait être possible pour la police cantonale de s'organiser dans ce sens.

Je précise que mon intervention n'est en aucune façon une critique de la manière dont la gendarmerie remplit cette délicate mission. Mais je pense qu'une détenue qui serait assistée par une femme gendarme bénéficierait d'un meilleur confort psychologique lors de nos auditions.

Je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse

Lausanne, le 16 février 2010
Anne Décosterd

A. Décosterd



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 16.02.10

Scanné le 17 FEV. 2010

10_INT_346

(Ne souhaite pas développer)